

Gif, le 12 juin 2015,

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Nous voulions commencer cette contribution à l'enquête publique « ENS Cachan » en présentant en quelques mots le collectif Moulon 2020.

Né en janvier 2014 de l'idée que les habitants du territoire, et plus particulièrement les Giffois, connaissaient mal le projet Paris Saclay (pour de nombreuses personnes, il se résumait encore à « *ah oui, l'école Centrale et Normale Sup qui vont venir à Gif* » !) et qu'il était urgent de les informer de la ville nouvelle en train de se créer au-dessus de leur tête, ce collectif regroupe un certain nombre de citoyens, partageant les mêmes idées sur l'urbanisation du Plateau. Pour mieux parvenir à notre objectif de circulation de l'information, nous nous sommes dotés d'un site (<http://moulon2020.jimdo.com/>), qui reçoit peu ou prou 1 000 visites par mois, de 500 visiteurs différents, est suivi par de nombreux acteurs du territoire, parmi lesquels des élus et même un des commissaire-enquêteurs de l'enquête publique sur le CDT Territoire Sud Paris Saclay

Avant toute chose, nous aimerions qu'enfin les aménageurs qui viennent bétonner nos terres agricoles apprennent au moins correctement le nom des endroits où ils s'installent. On dit « de Moulon », et non pas « du Moulon ».

Nous voudrions ensuite redire dans ce registre (après l'avoir dit dans une lettre recommandée datée du 20 mai 2015 à Mme la Sous-préfète) que nous trouvons totalement anormal que pour une enquête publique qui concerne:

- 1) un cluster qu'on veut de niveau mondial, une école parmi les plus prestigieuses de France et qu'on voudrait voir monter au classement de Shangai,
- 2) deux communes éloignées de plusieurs kilomètres

une adresse mail pour favoriser la participation des citoyen(ne)s n'ait pas été mise en place de façon automatique, dès l'arrêté d'enquête de M. le Préfet. Et qu'en outre, alors que nous l'avons demandé AVANT le démarrage de l'enquête (mail en date du 7 mai adressé à M. le Garant de la concertation, M. le Maire de Gif), rien n'ait pu être fait. Lors de l'enquête publique CDT, sur 676 observations au total, 215 ont été envoyées par internet, soit quand même 31,8%. Sans cette adresse, on se serait très certainement privé de près du tiers des observations.

Nous regrettons donc vivement que tout n'ait pas été fait pour faciliter la participation du public.

Comme nous l'avons signalé à Mme la Sous-Préfète dans un courrier recommandé avec accusé de réception en date du 26 mai 2015, les documents en ligne sur le site de la préfecture étaient incomplets : il manquait la partie 3 de l'étude environnementale, qui a d'ailleurs été rajoutée aussitôt que l'information a été connue. Il n'empêche, la moitié de l'enquête s'est déroulée avec des documents incomplets en ligne, mettant en péril, bien plus gravement que l'apparition d'une adresse mail en cours d'enquête, l'égalité de traitement des citoyen(ne)s. Nous mettons en annexe de notre contribution la copie d'écran du site de la préfecture avec la partie 3 de l'étude d'impact manquante.

On sacrifie des terres expérimentales

Les terres sur lesquelles viennent s'installer l'ENS Cachan sont actuellement exploitées par l'UMR Moulon, une unité de recherche sur le blé et le maïs installée à Moulon depuis 1981 qui allie les compétences de chercheurs de l'INRA, du CNRS, de l'Université d'Orsay et d'AgroParisTech.

Il est totalement insupportable de penser que des terres qui portent l'historique d'années et d'années de recherches expérimentales vont être sacrifiées sur l'autel de ce qu'on qualifie de cluster scientifique. Les chercheurs de l'UMR Moulon ont besoin d'un minimum de 60 hectares pour mener

à bien leurs études. Après l'urbanisation des terres de Moulon, en particulier par l'ENS Cachan, il restera à peine 30 hectares à l'UMR Moulon.

Nous contestons la destruction des parcelles SCIENTIFIQUES de l'UMR Moulon INRA-UPS-CNRS-AgroParisTech pour y déménager une grande école sous prétexte de cluster scientifique.

Coût : les terres agricoles oubliées

Dans le dossier, on peut lire que les coûts nécessaires à la restructuration/modernisation de l'ENS Cachan et la construction sur le plateau de Saclay seraient similaires... « On » oublie de prendre en compte la valeur des terres agricoles irremplaçables englouties sous le projet... et qui, à cet endroit précisément, concourent à la recherche agronomique française.

Avis récent du CESE / [La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société](#)

Extraits de l'avis voté par 158 voix sur 159 le 13 mai 2015

« Enfin, constatant que 60% des terres artificialisées sont très fertiles, le CESE préconise que les valeurs agronomiques et environnementales des sols ainsi que toutes leurs fonctions écosystémiques (épuration et régulation des eaux, stockage de carbone, maintien des niches écologiques) figurent dans les documents d'urbanisme afin d'être obligatoirement et explicitement prises en compte lors de toute décision de modification de ceux-ci. De plus, le caractère irréversible ou non des aménagements envisagés est à prendre en considération en amont de tout projet de changement de destination des terres. »

Les terres du Plateau de Saclay font partie de ces terres TRES fertiles.

Le CESE recommande en outre d'associer les organisations, structures et associations citoyennes concernées ainsi que les populations, aux réflexions sur la consommation des terres et sa finalité, afin de mieux prendre en compte la concertation et l'intelligence collective, en s'inspirant des exemples belges ou suisses, pays dans lesquels la consultation de la population locale est organisée sur certains projets d'aménagement. En effet, pour notre assemblée, une meilleure information et concertation avec le public, suffisamment en amont des projets, améliorerait significativement la gestion de l'espace en évitant le gaspillage trop souvent constaté. A cet égard, le CESE renvoie aux recommandations formulées dans son avis du 25 mars 2014 « *Concertation entre parties prenantes et développement économique* » dans lequel il recensait les bonnes pratiques existantes (avec, par exemple, l'intervention de la Commission nationale du débat public pour certains sujets) et exposait sa vision très concrète des conditions à satisfaire, en termes de structuration et d'organisation, pour une concertation utile et efficace. Il recommandait en particulier que les maîtres d'ouvrage engagent la concertation le plus en amont possible des projets, sur un périmètre pertinent, en l'adaptant à leur taille et en associant les diverses parties prenantes au choix des études et des expertises à réaliser.

Nous ne pouvons que constater, une fois encore, que ce n'est pas une telle démarche qui a prévalu.

Nous demandons que, dans le projet, les terres agricoles soient estimées à leur juste valeur, extrêmement élevée, puisqu'irremplaçables. Et que soit tenu compte, en plus, du fait que ces terres étaient des terres expérimentales et que leur valeur, en plus d'être agricole, était scientifique, l'UMR Moulon INRA-UPS-CNRS-AgroParisTech y faisant depuis 1981 des recherches sur le blé et le maïs.

Le CESE préconise également de « réutiliser tout le bâti existant... et d'orienter les politiques publiques en ce sens » ; on peut donc douter, qu'à coûts prétendument similaires (et qui, une fois que le coût des terres agricoles et scientifiques pris en compte à sa juste valeur, ne le seront plus), ce projet mérite d'être poursuivi.

Energie : utilisation de la géothermie

Dans l'Avis de l'Autorité Environnementale, l'utilisation du réseau de chaleur (nappe de l'Albien) est soulignée positivement.

Or, en lisant attentivement le dossier (Etude d'impact, pages 157...), il apparaît que le recours à cette énergie n'est que partielle, et que les décisions n'ont pas encore été arrêtées.

« *Cette production est intégralement prise en charge par le concessionnaire de chaleur et gérée par l'EPPS.* » Or à ce jour, le réseau de chaleur n'est encore qu'à l'étude... et le concessionnaire de chaleur n'est pas défini !

« *Les productions sont installées dans des locaux techniques implantés au sous-sol du projet.* »

En option n°1, il est proposé une production d'énergie indépendante pour l'ENS :

- *Une chaufferie gaz naturel pour les besoins calorifiques (chauffage et ECS) : chaufferie composée de 3 chaudières à condensation dimensionnées pour 50% des besoins.*
- *2 pompes à chaleur assurant les besoins de froid et les besoins simultanés de chaud et de froid et dimensionnées unitairement pour 100% des besoins de froid*
- *Un raccordement des pompes à chaleur sur la boucle de récupération d'énergie*
- *Des aéroréfrigérants secs implantés en terrasse assurant l'évacuation des calories excédentaires sur les réseaux condenseurs des groupes...*

En option n°2, il est proposé une production d'énergie indépendante pour l'ENS utilisant une part de géothermie :

- *Une chaufferie gaz naturel pour 60% de la puissance calorifique du projet : chaufferie composée de 2 chaudières à condensation dimensionnées pour 66% de ces besoins.*
- *3 pompes à chaleur géothermiques pour 40% de la puissance calorifique du projet, la totalité des besoins de froid et les besoins simultanés de chaud et de froid ; chaque pompe à chaleur est dimensionnée unitairement pour 50% des besoins de froid du projet.*
- *Un circuit d'échange géothermique sur sondes fermées verticales de 200 m de profondeur : potentiel de 80 sondes sur le jardin permettant un échange d'une puissance de 800 kW, soit une puissance disponible par pompes à chaleur de 550 kW sur le froid et 1 100 kW sur le chaud*

La géothermie verdit le projet, mais son utilisation ne paraît pas être la source d'énergie prépondérante.

Nous demandons les raisons de cette utilisation plus que partielle, alors que l'aménageur vante le raccordement de tous les bâtiments à une énergie dite renouvelable.

Risques liés à l'eau

Depuis le début du projet, toutes les associations, de nombreux citoyens... et notre collectif alertent les aménageurs sur les risques engendrés par le déséquilibre apporté au fragile écosystème hydraulique du plateau.

Ce risque, même si l'EPPS affirme le maîtriser, impose sur chaque projet de fortes contraintes, ici le bassin linéaire du jardin («*La présence de l'eau gouverne la conception de ce jardin*»), les toits utilisés comme bassins de rétention («*les terrasses les plus hautes, côté Nord, disposeront d'une strate de rétention des eaux pluviales.*», «*Sur les bâtiments Est, Ouest et Sud, les toitures terrasses des bâtiments assurent également une partie du rôle de rétention d'eau de pluie nécessaire au projet.*»), les arbres du jardin choisis pour leur capacité à retenir l'eau !!!

Nous doutons, une fois encore que ce soit suffisant, ce que reconnaît l'étude d'impact page 139 : «*Une zone imperméabilisée artificiellement peut engendrer... une augmentation plus ou moins marquée du coefficient du bassin versant*».

Nous ne pouvons accepter de phrases manquant autant de précision alors que l'eau sur le Plateau est un sujet crucial: nous demandons que soit calculé précisément l'augmentation du coefficient du bassin versant.

Surtout,

Nous pointons une nouvelle fois la responsabilité qu'auront à porter dans toutes les inondations futures qu'auront à subir les vallées, les aménageurs et les élus locaux qui ne se seront pas élevés fermement contre le bétonnage massif du Plateau.

Risques : qualité de l'air

L'avis de l'ARS du 6 mars 2015 indique que « la commune de Gif-sur-Yvette fait partie de la zone sensible pour la qualité de l'air (PPA IdF du 25 mars 2013). »

On ne peut dès lors que s'étonner que les stations de mesure soient situées à Versailles et aux Ulis.

Nous demandons qu'enfin, ET DE TOUTE URGENCE, une station de mesure soit installée sur le plateau de Saclay pour connaître l'état « initial » (ou du moins de début d'urbanisation) et pouvoir suivre l'évolution des différents paramètres atmosphériques.

Trafic

Toujours dans l'avis de l'ARS du 6 mars 2015, on trouve un renvoi aux 2 recommandations (sur 4) relatives aux déplacements, faites dans le rapport de l'enquête publique ZAC Moulon

- Etude d'une trémie au carrefour de St Aubin
- Implication du Maître d'Ouvrage pour la réalisation du CDT afin de réaliser dans des délais compatibles avec les constructions à venir... les aménagements routiers...

Or ces délais compatibles sont en train de reculer, puisque le CDT a reçu en avril 2015 un avis unanimement défavorable des commissaires-enquêteurs.

Qu'envisage donc le maître d'Ouvrage suite à l'avis défavorable concernant le CDT Sud ?

Sécurité

Le bâtiment prévu est directement sur la rue (pardon, le boulevard... pardon encore le « deck »), et proche du possible métro aérien ; or l'ENS est un établissement symbolique, et, à ce titre, une cible de choix pour d'éventuels terroristes.

Au moment où l'on constate que Polytechnique referme son enceinte, on ne peut que s'étonner de l'inadéquation du bâtiment, avec par exemple des bouteilles de gaz dans des niches en façade, et les contraintes renforcées de sécurité actuelle.

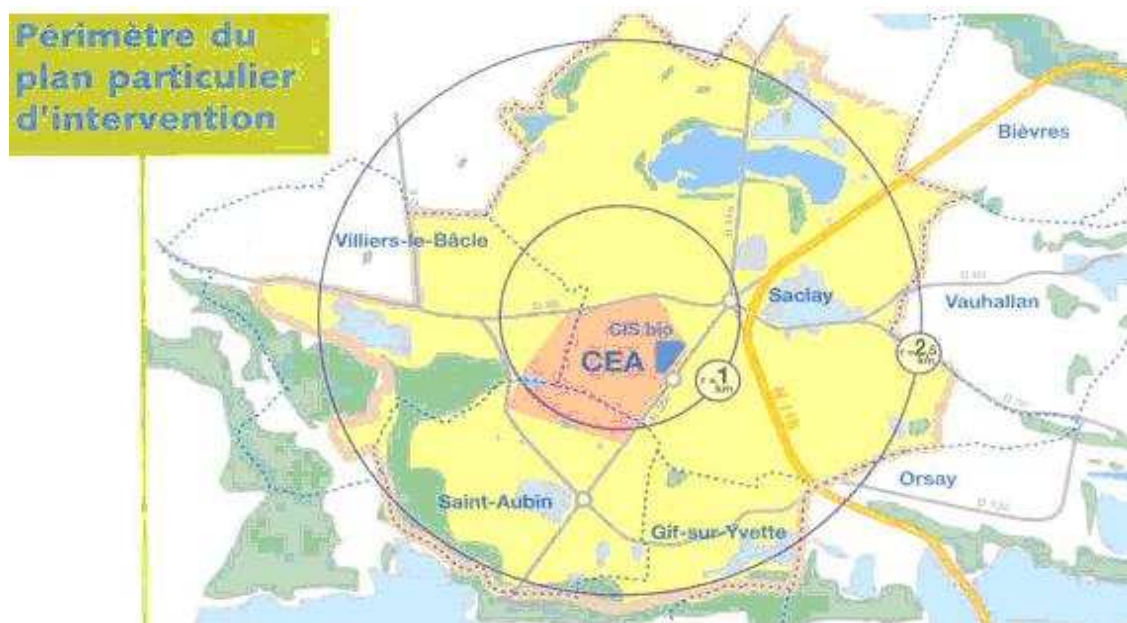
Nous nous interrogeons donc, sur ce point particulier de la sécurité, de la pertinence du déménagement... et si celui-ci devait être réalisé, des modalités de sécurisation du projet.

Risques technologiques

Cela est un problème beaucoup plus général que l'ENS Cachan, mais concerne donc aussi l'ENS Cachan. Quand le CEA est venu s'installer sur le Plateau de Saclay, il a choisi un lieu éloigné des lieux densément peuplés, de façon à ce que les risques technologiques de ses activités nucléaires touchent, en cas d'accident, un nombre le plus limité possible de personnes.

Aujourd'hui, on décide de venir mettre des grandes écoles (dont l'ENS Cachan, 1 800 étudiants et en comptant les personnels et les chercheurs, près de 3 000 personnes), une ville nouvelle de 10 000

habitants, dans la zone d'un rayon de 2,5 km centrée sur le bâtiment 529 à l'intérieur duquel a été instauré un PPI (plan particulier d'Intervention).



Le problème est rapidement balayé par le dossier d'enquête « *Le projet va donc engendrer une augmentation de la population soumise au risque nucléaire. Les services concernés et le schéma de diffusion de l'alerte ainsi que les moyens matériels et humains alloués au PPI devront être adaptés à cette nouvelle situation, qui prendra en compte par ailleurs le développement de la ZAC.* »

On distribuera plus de pastilles d'iodes et on considèrera le problème comme résolu ? Quid de l'augmentation de la circulation automobile, des bouchons qui empêcheraient les secours d'arriver si l'accident se produisait en pleine heure de pointe ? Les exercices faits régulièrement sur le secteur (le dernier en décembre 2013) sont toujours fait en pleine journée, quand les gens sont dans leurs bureaux. Le Plateau sera, à terme, complètement engorgé. Et ne parlons pas de la période de travaux. Pour ne prendre que l'exemple des travaux de l'ENS, il est prévu la circulation de 70 camions par jour pour évacuer la terre !

Nous demandons donc que soit examiné avec beaucoup plus de sérieux et expliqué beaucoup plus en détail quelles mesures vont être prises pour assurer la sécurité de ceux qui habiteront, travailleront, étudieront sur le Plateau, et en particulier à l'ENS Cachan.

Nous remettons en cause l'idée de venir installer une ville aux portes du CEA Saclay. A moins que la puissance publique (mais n'est-ce pas déjà le cas avec la décision de fermer Osiris fin décembre 2015, quand son remplaçant de Cadarache ne sera prêt qu'au mieux dans 4 ans, et qu'en attendant, il risque d'y avoir une pénurie mondiale de technétium et un grave problème de santé publique ?), à moins que la puissance publique n'ait décidé de vider un établissement aussi emblématique et à la pointe scientifique que le CEA de tout ce qui fait son essence même, alors même qu'on nous présente le projet Paris Saclay comme un projet scientifique.